

## Plateforme internationale pour une gestion durable des déchets solides dans les grandes villes des pays en développement : coalition nationale du Burkina Faso

### Les risques liés aux plastiques oxodégradables

#### I. Le constat

Dans beaucoup de pays, la mise en circulation des plastiques dits « biodégradables » prend de l'ampleur. C'est le cas, entre autres, au Burkina Faso où cette situation s'explique par les dispositions prises par l'Etat pour interdire la production, l'importation, la commercialisation et la distribution de sachets et emballages non biodégradables depuis 2014. En effet, une des solutions proposées afin de réduire les impacts négatifs des sachets plastiques est la mise en circulation de ces plastiques « biodégradable ». Mais la proportion des sociétés et de commerçants ne respectant pas cette règle est encore importante (Traoré, 2017). De plus il est compliqué de réaliser un contrôle efficace sur le caractère biodégradable de ces dits plastiques, ce qui explique la présence de plastiques oxodégradables.

La notion de biodégradabilité prend son origine dans la dégradation de l'élément par les micro-organismes. Le résultat de cette dégradation est la formation d'eau, de CO<sub>2</sub> et/ou de méthane et éventuellement de sous-produits (résidus, nouvelle biomasse) non toxiques pour l'environnement (AFNOR, 2000).

Or, cette notion a été vidée de son sens avec l'utilisation de plastiques dits oxodégradables qui, sous l'effet de l'atmosphère et des microorganismes, se fragmentent en fines particules qui entrent dans la chaîne alimentaire : ils disparaissent visuellement (d'un point de vue macroscopique) mais en réalité, se fractionnent en particules microscopiques qui restent toxiques pour l'environnement. Il est donc important de souligner que leur disparition visuelle n'est pas associée à une disparition physique totale et que la fragmentation de ces plastiques comporte un danger, sans aucun doute, plus important encore.

#### II. La problématique

##### ● La mise en circulation peu contrôlée des plastiques dits oxodégradables sur les territoires nationaux

Les plastiques légers sont sources de plusieurs conséquences, à savoir :

- La pollution visuelle provoquée par les sachets plastiques légers, qui continue sur le court terme, malgré leur caractère dégradé
- L'encombrement des caniveaux et des espaces publics qui continue sur le court terme, malgré leur caractère dégradé
- La mortalité des animaux par l'ingestion du plastique
- Les brûlures du plastique par les populations
- Persistance de la vente du plastique non biodégradable par les commerçants

De plus, l'utilisation de plastiques oxodégradables semble produire davantage d'effets négatifs à court et à long terme que les plastiques « classiques » :

- La dispersion de fines particules plastiques dans l'environnement avec pour conséquence l'étouffement des sols et l'impossibilité de récolter ces particules.
- L'impossibilité pour ces plastiques d'être intégrés dans un processus de recyclage. En effet les additifs présents (sels métalliques), destinés à permettre une « dégradation forcée », se retrouvent à diminuer les propriétés mécaniques et physiques du plastique recyclé et diminuent ainsi son intérêt auprès des industriels dans les procédés de recyclage actuels (Dr Noreen Thomas, 2010). La solution serait alors d'ajouter des stabilisants mais il est presque impossible de savoir en quelle quantité.

### III. Les causes

Il est communément admis que l'Afrique Subsaharienne en règle générale, de par la perméabilité de ses frontières, et l'inexistence de normes en la matière, représente pour les industriels un bon moyen d'écouler des stocks de produits interdits dans les pays occidentaux.

Les plastiques oxodégradables, interdits en France depuis 2014 (Article 2188, 2014), ou encore en Angleterre (Dr Noreen Thomas, 2010), ne dérogent bien entendu pas à cette règle. De plus, le manque d'informations fournies à la population, les habitudes, et le manque de sanctions n'incitent pas la population elle-même à rejeter ces pratiques.

L'ambiguïté qui existe également sur la notion de « biodégradabilité » est elle-même cause d'abus. En effet, cette notion ne donne pas d'indications précises sur l'échelle de temps à respecter pour la dégradation complète et il est donc difficile de définir une vérification précise de cet aspect d'autant qu'elle dépend essentiellement des conditions environnementales (température, luminosité, quantité d'oxygène, humidité, activité de microorganismes,).

### IV. Les conséquences / impacts

Ces plastiques oxodégradables et leur « dégradation », qui semblerait incomplète (RITTMO, 2014), n'est à ce jour pas suffisamment documentées pour écarter leur innocuité sur l'environnement et d'ailleurs, les premières observations prouvent le contraire (résidus plastiques retrouvés dans de nombreux organismes vivants (DGEP) et baisse des rendements de production (RITTMO, 2014)).

En effet, fragmentation de ces plastiques est reconnue mais la dégradation par les microorganismes (bactérie, champignons et algues) des particules restantes n'est à ce jour pas démontrée (Dr Noreen Thomas, 2010). Comme vu précédemment, la biodégradation se mesure par la formation d'eau et de CO<sub>2</sub> or des études réalisées en ce sens sur les plastiques oxodégradables ne se sont pas révélées convaincantes (Feuilleley, 2005) (Rojas, 2007). Cela a comme conséquence que la fin de vie de ces plastiques oxodégradables se résume à leur incinération ou leur mise en décharge ce qui ne constitue pas en soi une solution durable. D'autres études ont même mise en avant l'apparition de réactions chimiques impliquant la réticulation de ces plastiques oxodégradables dans les conditions de compostage ce qui occasionnerait une persistance de ces matières plastiques dans le sol (Feuilleley, 2005).

### V. La position de la Plateforme Re-Sources

La Plateforme Re-Sources a fait des déchets plastiques un sujet de plaidoyer prioritaire à cause des effets néfastes de ceux-ci sur l'environnement, les hommes et le cheptel. Elle préconise la suppression du plastique léger, inférieur à 30 µm, qu'il soit oxodégradable ou non. Elle insiste également à entreprendre une meilleure gestion et des actions de valorisation de ces déchets. Enfin elle encourage la production et la valorisation de sacs biodégradable en papier ou en autres matières écologiques.

### VI. Les recommandations à l'intention de l'Etat, des PTF et du secteur privé

#### Cible I : Autorités nationales, autorités communales

Appliquer un contrôle plus strict par les douanes quant à l'origine de ces plastiques

Interdire les sachets plastiques d'une épaisseur inférieure à 30 microns (µm), afin de plus avoir de sachets dispersés au gré du vent et de permettre une collecte plus aisée dans une perspective de recyclage

Mettre en place et promouvoir des unités de production de sacs réutilisables (coton recyclé, papier recyclé, plastique recyclé)

Mettre en place une stratégie de communication de changement de comportement pour la réduction de l'utilisation du sachet plastique et des programmes d'éducation environnementale

Faire un appel à projet pour la fabrication de plastiques biodégradables à partir des ressources locales

#### Cible II : Secteur privé

Appliquer le principe pollueur-payeur aux entreprises et commerçants utilisant des plastiques < 30 µm.

Mettre en place une taxe sur les plastiques < 30 µm.

Inciter les entreprises à proposer de nouveaux produits respectant les lois en vigueur.

#### Cible III : Partenaires techniques et financiers

Apporter un soutien technique et financier aux initiatives de l'Etat, du secteur privé et des organisations de la société civile en matière de collecte et de valorisation des déchets plastiques.

Utiliser et promouvoir le mécanisme « 1% Déchet » pour un financement innovant de la coopération décentralisée